



Le Gabriellois

Avril 2024

Partie de sucre du 3 mars

*Une autre
belle activité
du Comité des
loisirs!*



*Les pieds
dans la
bouette et le
bec sucré!*



Maire

Gilles DesRosiers

Conseillères et conseillers

Siège no 1

Gilles Ouellet

Siège no 2

Marilyne Lévesque

Siège no 3

Stéphanie Bard

Siège no 4

Francine Bard

Siège no 5

Gabriel D'Anjou

Siège no 6

Danielle D'Anjou

Employés(es) municipaux

Sylvie Dionne

Directrice gén. et greffière-trés.

Micheline Lavoie

Greffière-trésorière adjointe

Marie-Claude Lavoie

Agente de développement

Daniel Lizotte

Tommy Sylvain

Voirie

Jean-Pierre Lévesque

Station d'épuration

Courriel

info@stgabrielkam.ca

Site Internet

www.saintgabriellemant.qc.ca

Téléphone

418-852-2801

Suivez-nous sur 

HORAIRE DU

BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi

8 h 30 à 12 h 00

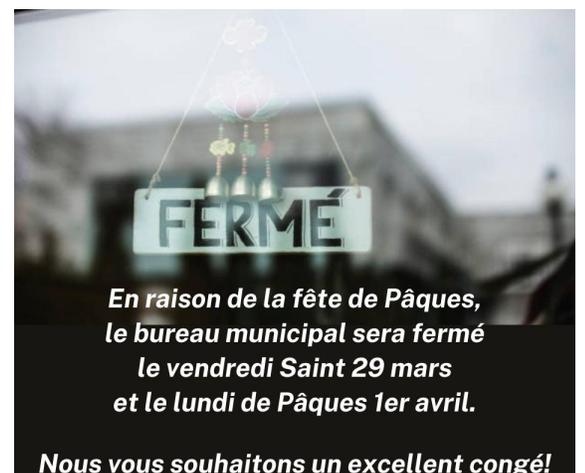
13 h 00 à 16 h 30

Vendredi

8 h 30 à 12 h

(sur rendez-vous seulement)

*Merci à Evans et
David pour leur
généreuse et
précieuse
participation!*



En raison de la fête de Pâques,
le bureau municipal sera fermé
le vendredi Saint 29 mars
et le lundi de Pâques 1er avril.

Nous vous souhaitons un excellent congé!

Résumé de la séance extraordinaire du conseil du 27 février 2024

Le conseil :

- A déposé un avis de motion à l'effet qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement no 26-24 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour la mise aux normes des installations septiques, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2024.



Résumé de la séance ordinaire du conseil du 5 mars 2024 (à approuver à la prochaine séance)

Le conseil :

- A approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 et celui de la séance extraordinaire du 27 février 2024.
- A adopté le Règlement no 26-24 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour la mise aux normes des installations septiques, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2024.
- A adopté le Règlement no 27-24 portant sur la tarification des différents biens et services municipaux.
- A approuvé la liste des comptes à payer au 19 février 2024, pour un montant total de 104 116,98 \$.
- A retenu les demandes de don suivantes : une bourse de 100 \$ à l'École polyvalente La Pocatière pour son gala Pléiade, une commandite de 100 \$ au Club de patinage artistique de La Pocatière, environ 250 \$ pour la location d'un jeu pour la fête de fin d'année de l'école l'Amitié de St-Gabriel (montant exact à venir), l'achat de deux billets pour le souper bénéfice de la Fondation André-Côté au coût de 25 \$ chacun et l'achat de deux billets pour le spectacle de Nicola Ciccone dédié au programme Je collationne de l'École des Vents-et-Marées.
- A renouvelé les adhésions suivantes : Loisir et Sport Bas-St-Laurent au coût de 120 \$, Espace MUNI au coût de 85 \$ plus tx et Action chômage Kamouraska au coût de 50 \$.
- S'est engagé à respecter les modalités du guide de la TECQ 2019-2024 pour la programmation des travaux no 05.
- S'est engagé à demander aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure l'entente fédérale-provinciale pour la TECQ 2024-2028, de doubler les sommes disponibles aux municipalités et de prévoir une indexation annuelle de 3,5 %, de n'ajouter aucune reddition de comptes et de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.
- A autorisé le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme.
- A adopté les états financiers 2023 et le rapport annuel du schéma de couverture de risques 2023 de la Régie intermunicipale en protection incendie.
- A accepté la soumission de Finition MCL pour les travaux d'amélioration du sous-sol du centre communautaire, au montant de 11 494,53 \$ plus tx, et du sous-sol de l'édifice du Parc Gameau, au montant de 19 315,47 \$, plus tx.
- A accepté d'appuyer la demande de la ville de Rivière-Rouge dans ses démarches judiciaires en vue de renverser la décision du CISSSL de fermer leur urgence entre 20 h et 8 h.

Prochaines séances
2 avril
7 mai

**Bienvenue à toutes
et à tous!**

Remboursement des inscriptions aux camps de jour

Surveillez le prochain Gabriellois qui vous donnera les détails du remboursement.

Réouverture de la boîte aux livres le 29 avril!

Abris tempo

La date limite pour enlever les abris tempo est le 15 mai.



Le mot du maire

J'aimerais profiter de cette tribune pour faire quelques mises au point...

Au mois d'août 2023, nous avons adopté le Règlement no 22-23 concernant le déroulement des séances publiques du conseil. Il y est indiqué qu'un citoyen peut poser une question et une sous-question pendant la période de questions. Cette période de questions, comme son nom l'indique, est réservée aux questions seulement et non aux commentaires et aux demandes de toute sorte. Les commentaires, les plaintes et les demandes doivent être faits au bureau municipal et les employés se chargeront de faire le suivi. Je tiens à préciser qu'aucun commentaire déplacé concernant le personnel de la municipalité ne sera toléré, sous peine d'être expulsé de la salle.

Pour ma part, je suis heureux de pouvoir compter sur du personnel dévoué, des gens que nous avons trouvés dans notre milieu, qui font partie intégrante de notre communauté, des personnes engagées au développement de notre belle communauté.

Pour ce qui est des projets de développement, qui ne vont pas assez vite pour certains, j'aimerais préciser que depuis deux ans, les choses ont bougé à Saint-Gabriel, que ce soit l'édifice du Parc Garneau extérieur et intérieur (le local des Fermières), le local des jeunes, les rénovations au bureau municipal, la modernisation du système de chauffage du garage, l'installation des thermopompes, les réparations du filet, le remplacement des sections de bois dans les estrades, le remplacement des poteaux du terrain de balle et de la section de clôture qui avait été endommagée. N'oublions pas que la grande majorité de ces dépenses sont payées par des subventions que notre agente de développement doit trouver, rédiger, budgéter, demander des soumissions, attendre la séance du mois pour les faire approuver par le conseil en même temps que les résolutions, suivre les travaux et faire la reddition de comptes... tout cela dans le but d'éviter de surtaxer les citoyens. De nombreux délais sont à respecter que ce soit pour les dates de disponibilité ou de tombée des subventions ou encore la disponibilité des entrepreneurs dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Nos bâtiments municipaux étaient en piètre état et laissés à eux-mêmes depuis des années; nous avons beaucoup de travail de fait et encore beaucoup qui nous attend.

Je vous demande donc de faire attention à vos commentaires disgracieux et irrespectueux envers tous les employés de la municipalité; ils et elles travaillent fort pour que notre communauté soit bien servie.

Quant à l'accès au bureau municipal, il est ouvert à toutes et à tous, à la condition que la personne soit respectueuse dans ses propos. Les employés ne sont pas obligés d'endurer du harcèlement ou des propos injurieux, et ils sont autorisés à demander à la personne de quitter le bureau.

Gilles DesRosiers, maire



TESTS COVID DISPONIBLES AU BUREAU MUNICIPAL

Nous avons reçu de nombreuses boîtes de tests et malgré le fait que la date de péremption est dépassée, ils sont toujours bons.

Passez au bureau pour vous en procurer un.

Traitons les élu(e)s
municipaux comme du monde

... les employé(e)s aussi!

Attention à la diffamation et à la médisance... elles peuvent avoir des conséquences

Définition

La diffamation représente le fait d'entacher la réputation d'une personne vis-à-vis les autres par des paroles, des écrits ou des gestes suscitant, par exemple, du mépris, du ridicule, de la haine ou encore de la moquerie.

Trois types de diffamation

- Lorsque vous dites ou écrivez des choses désagréables ou défavorables sur une autre personne en sachant que c'est faux.
- Lorsque vous dites ou écrivez des choses désagréables ou défavorables sur une autre personne quand vous devriez savoir qu'elles sont fausses.
- Lorsque vous dites ou écrivez des choses désagréables ou défavorables sur une autre personne sans un motif valable, peu importe que ce soit vrai ou pas.

C'est donc dire que pour éviter qu'il y ait diffamation, il faut obligatoirement que l'information diffusée soit exacte et que cette dernière le soit pour un motif valable.

La notion de motif valable et d'intérêt public

La notion de motif valable s'analyse par rapport à la notion d'intérêt public et celle de l'expectative du droit à la vie privé de la personne visé. Il faut surtout retenir qu'en matière d'intérêt public, l'information diffusée doit atteindre un objectif d'utilité sociale et ne pas simplement servir de voyeurisme journalistique ou de potinage inutile.

Source : <https://www.laloi.ca>



Nouveau règlement sur la tarification des biens et services municipaux

Le 5 mars, le conseil a adopté le Règlement no 27-24 portant sur la tarification des différents biens et services municipaux (disponible sur le site internet de la municipalité). Deux changements majeurs s'y trouvent :

Cartes d'affaires dans le Gabriellois

Pour les entreprises qui désirent mettre leur carte d'affaires dans le journal municipal, le coût sera de 10 \$/mois pour les résidents(es) et 20 \$/mois pour les non-résidents(es). Toutefois, nous publierons les cartes d'affaires gratuitement deux fois par année, soit en juin et en décembre.

Location des salles municipales—Nouveaux coûts

Centre communautaire : 100 \$/jour pour les résidents et 200 \$/jour pour les non-résidents.

Cuisine : 40 \$/jour pour les résidents et 50 \$/jour pour les non-résidents.

Toujours gratuit pour les organismes à but non lucratif de notre municipalité.

Toujours gratuit pour les rencontres de famille après les funérailles pour les résidents et les anciens résidents, incluant la cuisine.

La salle du centre récréatif sera disponible en location dès que les travaux de rénovation seront terminés.

Le règlement complet est disponible sur le site internet de la municipalité ou sur demande, au bureau municipal.



AVIS IMPORTANT DÉNEIGEMENT

Si vous constatez un bris sur votre terrain à cause du déneigement municipal, veuillez nous en aviser aussitôt. Nous pourrions à ce moment réparer le bris rapidement.

Envoyez un courriel à info@saintgabriellemant.qc.ca ou appelez-nous au 418-852-2801.

DATE LIMITE POUR LES RÉCLAMATIONS : 19 AVRIL



Depuis la fermeture du dépanneur, nous devons trouver d'autres moyens de ramasser des \$\$\$ pour les collations saines de nos jeunes de l'école primaire. Vous verrez donc cette banque aux activités de la municipalité ou des organismes.

Le 3 mars dernier, 170,15 \$ ont été généreusement offerts par les participants(es) à la partie de sucre.

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ!

Merci!

**CONCOURS DE PHOTO
THÈME : PRINTEMPS**

Date de tombée : 15 mai
Publication de la photo : 22 mai

Spécifications :
Photos originales seulement
Doivent être prises à Saint-Gabriel
Doivent être HORIZONTALES
Dimensions : 820 x 213 pixels

Limite de 3 photos par personne
Les envoyer par Messenger via la page Facebook de la municipalité ou à info@stgabrielkam.ca



Coloriage de Pâques par les élèves de l'école primaire



Les petits artistes de l'École de l'Amitié nous ont gâtés en habillant nos vitrines de beaux dessins de Pâques!



LE CLUB DES 50 ANS + DE ST-GABRIEL

Bonne fête aux
membres suivants :

1er avril Francine Lachance
1er avril Rézia Lévesque
2 avril M-André Lévesque
4 avril Louise Boucher
8 avril Bertrand Lévesque
17 avril Solange Lévesque
21 avril Jeannette Chenard
22 avril Danny Chenard
30 avril Lorraine Ouellet



Assemblée générale annuelle du Club des 50 ans +

L'AGA du Club se tiendra le vendredi 26 avril, à 13 h 30, au centre communautaire. Bienvenue à tous les membres!



Voyage à la cabane à sucre du Club des 50 ans +

Érablière du Cap, St-Nicolas
Samedi 13 avril



Départ de Saint-Gabriel : 8 h
Départ de Saint-Pacôme : 8 h 15
Départ de La Pocatière : 8 h 30
Membre : 70 \$ Non-membre : 90 \$
Inclus : Transport aller-retour, dîner et tire d'érable
Musique, danse et service de bar sur place
Arrêts : Fromagerie du terroir de Bellechasse et souper au restaurant L'Éveil à l'Islet (ces deux sorties sont à vos frais)

Pour réservation : Eugène D'Anjou 418-551-0718

LE COMITÉ DES LOISIRS

Des sacs pour ramasser vos canettes sont disponibles
au bureau municipal, au coût de 1 \$ chacun.

Si vous voulez en faire don au Comité des
loisirs, contactez Gilles DesRosiers au
418-852-2001; il vous remboursera votre 1 \$!

MERCI D'ENCOURAGER LE COMITÉ DES LOISIRS!



NE MANQUEZ PAS LE POULET BBQ
DE LA FÊTE DES MÈRES LE 11 MAI!

LA FABRIQUE VOUS INFORME...

Semaine du 24 mars

Office du vendredi à 15 h

Messe collective le dimanche 31 mars à 9 h 30

Prière du matin à la salle DeRoy

Le jeudi 28 mars, le vendredi 29 mars et le samedi 30 mars, à 9 h 30

Semaine du 31 mars

Messe du dimanche : Les 14 et 28 avril à 9 h 30

HORAIRE DU BUREAU : mardi, de 9 h à midi

Téléphone : 418-852-2880

Délégué paroissial : Gaétan Deschênes

Urgence : Louise Boucher, 418-852-2033



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS





**Merci Maxie Milliard
pour les
magnifiques
photos!**



***Vous avez de vieilles photos du village ou d'activités qui ont eu lieu dans le village que vous aimeriez partager?
Apportez-les au bureau pour qu'on les numérise et nous les publierons dans les prochains Gabriellois. Merci!***



Prochaine rencontre du Cercle de Fermières : 9 avril



Les lundis, de 13 h 30 à 14 h 30 au centre communautaire

Inscription et information : Georgette, Nicole et Émilien

Changement à l'horaire : Pas de Viactive le 1er avril et celui du 8 avril est déplacé au 9 avril



Lunettes de réalité virtuelle disponibles gratuitement à la bibliothèque!



Bibliothèque ouverte les mercredis, de 18 h 30 à 20 h

Exposition jusqu'au 30 avril : La culture amérindienne

Du 30 avril au 30 oct. : Contagion lecture/Romans policiers

Tél. : 418-852-1563

Courriel : bibliotheque@stgabrielkam.ca

ACTIVITÉS À VENIR EN MAI

11 mai : Poulet BBQ de la Fête des mères

18 mai : Distribution d'arbres, ramassage de canettes et de bouteilles

19 mai : Soupe populaire des Fermières

Achalandage de la patinoire Hiver 2023-2024

762 jeunes et moins jeunes ont profité de la patinoire cet hiver.

Merci à Daniel et Tommy pour leurs efforts et le temps qu'ils ont mis pour la garder belle le plus longtemps possible!

**ALERTE FRAUDE
NE VOUS FAITES PAS AVOIR**



ATTENTION FRAUDEURS ACTIFS

1 NE DONNEZ PAS votre carte de paiement avec le numéro d'identification personnelle (NIP) à qui que ce soit;

2 NE CÉDEZ PAS à l'urgence de donner de l'argent;

3 NE TRANSMETTEZ PAS d'informations personnelles;



Au moindre doute, **RACCROCHEZ** et **CONTACTEZ** votre service de police.

Méfiez-vous des courriels ou textos qui prétendent provenir de votre institution financière ou de la société émettrice de la carte de paiement et qui demandent des renseignements bancaires ou personnels.

**NE DONNEZ JAMAIS VOTRE NIP
AU TÉLÉPHONE.**

Méfiez-vous aussi des courriels qui vous disent que votre loyer est en retard. Vérifiez auprès de votre propriétaire si vous avez un doute!

Réinitialiser votre mot de passe par courriel

14 mars 2024 10 h 07

Vidéotron

Détails



Réinitialiser votre mot de passe par courriel

Afin de réinitialiser votre mot de passe associé à votre compte Espace client de Vidéotron cliquez sur le lien ci-dessous :

[Réinitialiser le mot de passe associé à mon compte Espace client](#)

Veillez noter que pour des raisons de sécurité, vous disposez d'une heure seulement pour réinitialiser votre mot de passe. Si vous avez reçu ce message alors qu'il ne vous était pas destiné, il se peut qu'un autre utilisateur ait entré votre adresse e-mail par erreur alors qu'il tentait de réinitialiser un mot de passe. Si vous n'avez formulé aucune demande en ce sens, aucune action supplémentaire de votre part n'est nécessaire et vous pouvez ignorer ce message. Si vous éprouvez des difficultés avec la réinitialisation de votre mot de passe, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle.



LA BRÛLURE BACTÉRIENNE DES ARBRES FRUITIERS... C'EST QUOI?

La brûlure bactérienne (ou feu bactérien) est une maladie végétale qui touche principalement les pommiers, les pommetiers décoratifs, les poiriers et les sorbiers. La bactérie qui est à l'origine de cette maladie est un organisme nuisible réglementé. Elle peut causer la mort d'un arbre en une seule saison.

COMMENT RECONNAÎTRE LES SYMPTÔMES?

Le plus souvent, l'arbre est infecté au printemps, au moment de la floraison. Le rameau infecté flétrit, brunit et se courbe (voir la photo). À compter de la troisième semaine de juin, ces symptômes sont faciles à reconnaître.

Un document plus complet est disponible au bureau municipal.



Pour toute question communiquez avec la ligne info de Co-éco au 418 371-1234, option 1

ÉCOCENTRE LA POCATIÈRE

410, 14^e rue Bérubé ([voir itinéraire](#))

ACTUELLEMENT FERMÉ POUR L'HIVER
(Réouverture le 9 avril 2024)

ÉCOCENTRE SAINT-PASCAL

236, avenue du Parc ([voir itinéraire](#))

ACTUELLEMENT FERMÉ POUR L'HIVER
(Réouverture le 10 avril 2024)

ÉCOCENTRE SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

619, Route 289 ([voir itinéraire](#))

ACTUELLEMENT FERMÉ POUR L'HIVER
(Réouverture le 11 avril 2024)



LOGEMENTS À LOUER AU HLM

2 logements 3 1/2

Informations : au 418-492-2877, option 1

PROCHAINS ATELIERS DONNÉS PAR LA TRAVERSÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, DE 13 H À 15 H

Le 2 avril 13 h : Présentation de la trousse des ressources
Le 16 avril 13 h : Comment mettre nos limites
Le 30 avril 13 h : Marche et chocolat chaud

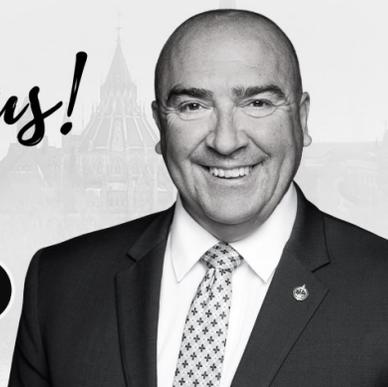
Pour information : 418-856-5540 ou vicky@la-traversee.ca



Là pour vous!

BERNARD GÉNÉREUX

DÉPUTÉ | MONTMAGNY—L'ISLET—KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP



Suivez-nous sur Facebook
Municipalité Saint-Gabriel

Malgré un travail de correction important, il se peut que des coquilles se soient glissées dans les textes.

Veillez nous en excuser.

Prochain journal : 25 avril 2024
Date de tombée : 19 avril 2024

Envoyez vos articles à info@stgabrielkam.ca ou par téléphone au 418-852-2801

BERNARD.GENEREUX@PARL.GC.CA · BERNARDGENEREUX.CA · 1-855-881-9876



Grâce à une activité bénéfique tenue le 2 mars dernier, un chèque d'un montant de 1 400 \$ a été remis à l'École l'Amitié de Saint-Gabriel.

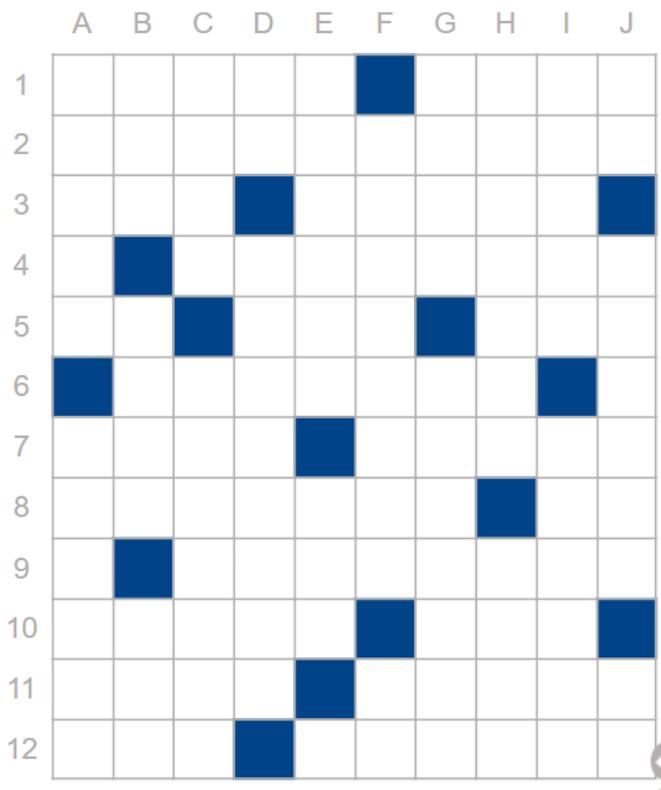
L'argent servira à couvrir une partie des frais de l'activité de fin d'année des élèves et d'une autre activité qui aura probablement lieu au début de la prochaine année scolaire.

Sur la photo :

M. Étienne Michaud, directeur

Mme Stéphanie Bard

Mme Danny Chenard



Solution page suivante

← HORIZONTEMENT

A- A+

1. Qui est imprécis. On met la main dedans.
2. Acte médical qui précède l'opération.
3. Richesse de la mer. Elle fait monter le rouge.
4. Parfums.
5. Sapeur-pompier. Dément catégoriquement. Direction d'un navire.
6. Envoie un message.
7. Formation musicale. Rouleau de poisson cru.
8. Mettre sous garantie. Un centième de siècle.
9. Rangeant des papiers.
10. Versant bien exposé. Recherche de la beauté.
11. Un grand nombre. Cris de mécontentement.
12. Il s'éclaire à l'aube. Qui n'est plus un gamin.

↓ VERTICALEMENT

- A. Porte-bouquets. Chaussure familière.
- B. Un vrai baudet. Quitte le lieu. Qui restent à payer.
- C. Articles du coiffeur. Qui ne se fait pas voir.
- D. Mœurs anciennes. Mise en bobine.
- E. Tout un peuple. Habitant des égouts.
- F. Femmes d'équipage. Il marque la surprise.
- G. Cause un trouble. Mouvement brusque.
- H. Ficelles du métier. Babillage enfantin.
- I. Refusera de dire. Tourmenter.
- J. Règle d'architecte. Course finale. Devant un verbe pronominal.

ENSEMBLE
Créer
Dynamiser
Soutenir

MATHIEU RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

418 234-1893
mathieu.rivest.cds@assnat.qc.ca

Prenez note que le local des jeunes sera fermé pour quelques semaines en raison de travaux majeurs.

Nous vous aviserons de la date de réouverture dès que nous la connaissons.

Merci de votre compréhension.



Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus?

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, **avant le 30 avril**, ou à remplir un [formulaire](#) de renouvellement du SRG (ISP3026) disponible sur le site Internet de Service Canada.

Avez-vous droit au SRG?

Oui, si :

- ✓ vous avez 65 ans ou plus;
- ✓ vous vivez au Canada;
- ✓ vous recevez la pension de la [Sécurité de la vieillesse \(SV\)](#);
- ✓ votre revenu est inférieur à 21 624 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- ✓ la somme de votre revenu et de celui de votre époux ou conjoint de fait est inférieure à :
 - ✓ 28 560 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
 - ✓ 39 984 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit l'Allocation;
 - ✓ 51 840 \$ et votre époux ou conjoint de fait ne reçoit ni la pension de la SV ni l'Allocation.

Vous ne recevez pas le SRG?

Voici comment vous pouvez l'obtenir :

- ✓ En soumettant une demande en ligne via un compte Mon Dossier Service Canada (MDSC).
- ✓ En remplissant un [formulaire](#) de demande pour le Supplément de revenu garanti (ISP3025) disponible sur le site Internet de Service Canada et en l'envoyant par la poste au bureau de Service Canada le plus près.

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :

- En ligne, sur le [site Internet](#) de [Service Canada](#);
- Par téléphone, au numéro sans frais **1-800-277-9915**;
- Par la poste**, en envoyant une lettre au [bureau de Service Canada](#) le plus près.

Il est important que les clients communiquent avec nous dès que leur situation est modifiée, par exemple en cas de changement de revenus, d'état civil ou d'adresse.

Qu'est-ce que le SRG?

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, **à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.**

**RENCONTRE ANNUELLE
DU KAMOURASKA MYCOLOGIQUE**
15 AVRIL 2024
SALLE MUNICIPALE DE STE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA

Inscription sur mycokamouraska.com

le KAMOURASKA mycologique
Mrc de Kamouraska
TOURISME KAMOURASKA
CÔTE EST
Biopterre
SBC

J	T	E	S	P	R	I	A	N	T	S	E
I	N	I	E	R	A	H	A	N	T	E	R
H	A	S	T	U	C	E	S	A	R	T	E
G	G	E	N	E	S	S	U	R	S	A	U
F	H	O	T	E	S	S	E	R	A	H	A
E	E	T	H	N	I	E	S	R	A	T	M
D	U	S	E	N	R	O	U	L	E	E	
C	A	E	L	S	A	D	I	S	C	R	E
B	A	N	E	S	P	A	R	S	A	D	U
A	V	A	S	E	S	T	A	T	A	N	E
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

2024 Avril

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 Nous vous souhaitons de Poyuses Paques	1 Lundi de Pâques Bureau fermé Pas de Viactive	2 Compost Séance de conseil LA TRAVERSÉE	3	4	5	6
8 Recyclage	8 Recyclage	9 Vidanges	10 BINGO BIBLIOTHÈQUE	11	12	13
14 Semaine de l'action bénévole	15 VIACTIVE	16 Compost	17 BINGO BIBLIOTHÈQUE	18	19 Date de tombée du prochain Gabriellois	20
21	22 Recyclage	23 Vidanges	24 BINGO BIBLIOTHÈQUE	25	26 AGA du Club des 50 ans + de St-Gabriel	27
28	29 VIACTIVE	30 Compost	Réouverture des écocentres La Pocatière : 9 avril St-Pascal : 10 avril St-Alexandre : 11 avril			

SERVICE DE RÉCUPÉRATION ET

SERVICE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

- Récupération de batteries et de lunettes (bureau municipal)
- Service gratuit de cueillette et de destruction de documents confidentiels (bac fermé à clé au bureau municipal)
- Récupération de gallons de peinture (garage mun.)

- Centre de prévention du suicide : 418-862-9658
- SOS Violence : 1 800-363-9010
- Centre de justice de proximité : 1 855-345-7770
- La Bouffée d'air du KRTB : 418-862-8580
- Centre-Femmes La Passerelle : 418-492-1449
- Médiation citoyenne : 418-867-4083
- Trans-Apte : 418-308-0956, p. 1
- Cormoran : 418-492-5851 Kam-Aide : 418-856-5636



Permis de brûlage : 418-852-2952
 André Desjardins (récupération de gros encombrants) : 418-856-3723